VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Vœu a)

VOEU CONCERNANT LE DÉLAI DE CARENCE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES SANS-PAPIERS EN MATIÈRE DE COUVERTURE DE SANTÉ DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DÉMOCRATE, SOCIAL, LAÏC ET CENTRISTE.

La couverture de santé des personnes demandeuses d'asile ou sans papiers est primordiale. Elle permet à ces personnes, hommes femmes et enfants, aux conditions de vie très dégradées et très exposées aux risques de santé, un accès à la prévention et aux soins. En les protégeant, nous protégeons aussi l'ensemble de nos concitoyens des maladies transmissibles et contagieuses. Nonobstant toutes ses promesses sur le droit à la santé pour tous et toutes, le gouvernement veut instaurer un délai de carence de trois mois pour tout accès aux soins pour ceux et celles qui, déjà entre les plus démuni-es doivent faire face à la maladie.

Cette mesure qui prétend lutter contre des abus fantasmés entraînera des drames humains dont le gouvernement portera l'entière responsabilité. Elle porte aussi en germe, l'exclusion des enfants sans-papiers du système scolaire qui pourraient ne pas répondre ainsi aux exigences de prévention (vaccination, soins en cas de grippe, présence de parasites, etc…)

Les Sans-Papiers, les demandeurs d'asile ne sont pas responsables de la déliquescence de notre système de soins. Ils en sont les victimes. Les désigner comme bouc émissaire est une honte pour notre pays et les valeurs qui fondent notre Nation.

Par ce vœu, nous demandons solennellement à Monsieur le Maire d'écrire au Premier Ministre pour lui demander de renoncer à cette mesure inhumaine qui mettra en péril la santé même de l'ensemble de nos concitoyens et de tous et celles, qui humains parmi les humains, vivent sur notre territoire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.
12 élus n'ont pas pris part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 NOV. 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND · AVVERNA CIVITAS NOBILISSIMA ·

Olivier BIANCHI